



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 08 octobre 2013
N° CERTA-2013-AVI-556

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans GnuPG

Gestion du document

Référence	CERTA-2013-AVI-556
Titre	Vulnérabilité dans GnuPG
Date de la première version	08 octobre 2013
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité GNU project du 07 octobre 2013
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 - Risque(s)

- déni de service à distance

2 - Systèmes affectés

- GnuPG versions antérieures à 1.4.15
- GnuPG versions antérieures à 2.0.22

3 - Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans *GNU project GnuPG*. Elle permet à un attaquant de provoquer un déni de service à distance.

4 - Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 - Documentation

- Bulletin de sécurité GnuPG 1.4.15 du 07 octobre 2013
<http://lists.gnupg.org/pipermail/gnupg-announce/2013q4/000334.html>

- Bulletin de sécurité GnuPG 2.0.22 du 07 octobre 2013
<http://lists.gnupg.org/pipermail/gnupg-announce/2013q4/000333.html>
- Référence CVE CVE-2013-4402
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2013-4402>

Gestion détaillée du document

08 octobre 2013 version initiale.

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2013-AVI-556>
